



Loyers et cautions

Par Floriane49

Bonjour,

Bonjour,

Mon propriétaire nous a demandé 2 mois de cautions pour louer sa maison, le deuxième mois a été convenu de le payer en plusieurs fois, aucun papier n'a été signé pour le 2^{ème} mois. À ce jour nous avons eu un soucis financiers et n'avons pas pu payer notre loyer. Nous avons appelé le propriétaire pour le prévenir que nous payerons 2 mois de loyers. Il n'a rien dit. Depuis vendredi, il vient nous menacer, nous demander de payer le loyer en retard et de quitter les lieux rapidement. Notons qu'il a insulté mon ami qui est resté neutre. A-t-il le droit ? Nous allons payer notre loyer en retard, mais pour ce qui est de la caution nous avons déjà payé la première, pour la deuxième on a commencé à payer 2 mois comme convenu malheureusement c'est dernier temps nous avons beaucoup de soucis. A-t-il le droit de nous demander 2 mois de cautions ? Et de nous expulser sans huissier ?

Merci par avance pour votre réponse.

Par ESP

Bonjour

S'agit-il d'un bail vide ou meublé ?

Le bail vide est pour 3 ans sauf déception et le dépôt de garantie ne doit pas dépasser 1 mois de loyer, hors charges par ailleurs, il ne pourra vous expulser que seulement après avoir obtenu une ordonnance du juge et si vous ne réglez pas après passage de l'huissier.

(Un bailleur qui procède lui-même à l'expulsion d'un locataire indélicat est passible de 3 ans de prison et de 30 000 ? d'amende).

Par Floriane49

Merci tout d'abord pour votre réponse, il s'agit d'une location non meublée. Il est venu aujourd'hui nous ordonner de payer et de partir très vite. Ce à quoi nous lui avons répondu que de toute façon nous allons payer, nous nous sommes excusés de ce retard et que cela ne servait à rien de nous agresser car jusqu'à ce jour les loyers ont été payés et la première caution a déjà été versée. Nous avons même déjà payés 2 mois de la deuxième..

Je peux comprendre qu'un locataire qui ne paye pas ses loyers est énervant mais de là à être si odieux..

Par ESP

De rien